

Objectif de la démarche

L'équipe de médecine du travail du CHU de Bordeaux a mis au point une matrice emploi-exposition, donnant des profils d'exposition a priori aux différents dangers ou nuisances présents en milieu hospitalier (hors danger relevant de la sécurité) par métier (couple fonction/secteur d'activité).

Mise au point de la matrice

Des fiches métiers ont été rédigées. Elle proposent des profils d'exposition en tenant compte des spécificités du secteur d'activité.

Au préalable, il a été nécessaire d'élaborer des fiches nuisances permettant pour chaque nuisance de :

- définir le terme retenu,
- définir des critères d'évaluation du niveau d'exposition à cette nuisance qui soient spécifiques du milieu hospitalier,
- donner à partir des données de la littérature, les dommages susceptibles de survenir en cas d'exposition à la nuisance et d'évaluer la gravité de celle-ci.

La méthode générale retenue pour évaluer les niveaux d'exposition et le niveau de gravité des différentes nuisances est « l'approche expert ». Chaque fiche a été élaborée en réunion de travail associant les médecins de l'équipe. Les profils d'exposition retenus dans une fiche métier reflètent une situation supposée représentative de la majorité des individus occupant un poste similaire, sur l'ensemble des établissements de santé.

Validation de la matrice

Les critères d'évaluation du niveau d'exposition aux nuisances et les fiches métiers élaborés par « l'approche expert » nécessitent une validation par des experts extérieurs au CHU de Bordeaux. Il leur sera demandé de :

- donner leur avis sur la pertinence des critères choisis pour évaluer les niveaux d'exposition aux différentes nuisances spécifiques au milieu hospitalier, et les niveaux de gravité qui en découlent (relecture des fiches nuisances),
 - se prononcer pour chaque fiche métier sur le profil d'exposition aux nuisances proposées, compte tenu de la représentativité de cette situation de travail dans le milieu hospitalier en général (relecture des fiches métiers)
- Pour chacun de ces éléments, l'objectif est de retenir un consensus entre les lecteurs validateurs ; ce consensus est obtenu par une méthode Delphy.

Préparation de la diffusion

La matrice ne pourra être diffusable à d'autres établissements qu'après une mise en forme sous version informatique.

Avancement du projet

L'ensemble des fiches ont été rédigées, la matrice est actuellement en cours de validation, travail qui devrait se poursuivre jusqu'en mars 2007.

En parallèle, un cahier des charges pour la diffusion informatique est en cours de rédaction en vue de l'importation des données, opération qui se fera courant 2007 après validation de l'ensemble des fiches.

Veille documentaire

J.F. GEHANNO¹, G. KERDELHUE¹, S. DARMONI¹, S. FANTONI², J.F. CAILLARD¹, P. FRIMAT², et les médecins du travail des CHU participant au réseau

Services de Médecine et Santé au Travail des CHU :

1. CHU de Rouen

2. CHU de Lille.

Objectifs

L'exercice professionnel en milieu de soins expose à de nombreux risques, de natures très diverses.

Le contexte réglementaire, les connaissances sur ces risques et les recommandations de bonnes pratiques sont en constante évolution et la multiplicité des sources documentaires dans lesquelles sont publiées ces informations rendent de plus en plus illusoire la possibilité pour un professionnel de santé au travail isolé d'en avoir une connaissance exhaustive et actualisée.

En parallèle, il existe une forte demande sociale et juridique pour un mode d'exercice basé sur des preuves, avec la nécessité de pouvoir justifier les actions de soins ou de prévention sur la base des connaissances techniques et scientifiques disponibles au moment où est prise la décision.

Cette double évolution justifie le projet de réalisation d'une veille documentaire, technique, scientifique et juridique, basée sur l'identification des données nouvelles, la sélection des informations pertinentes et valides, et de diffusion de cette veille aux professionnels de santé au travail des personnels de santé.

Méthode

Les deux CHU participant à cette veille sont le CHU de Rouen pour les informations techniques et scientifiques et le CHU de Lille pour la veille juridique.

Les informations réglementaires proviennent de la jurisprudence, du Journal officiel, des Bulletins officiels et des circulaires des ministères de la santé et du travail pour les textes français et des directives et recommandations européennes.

Les recommandations et guides de bonnes pratiques pertinents sont identifiés à partir du suivi des princi-

paux sites Internet francophones et du suivi des recommandations émises par les grandes agences internationales de santé au travail.

Les informations scientifiques proviennent des articles publiés dans les revues biomédicales, notamment internationales. Ils sont identifiés grâce à l'interrogation des principales bases de données bibliographiques internationales, généralistes ou spécialisées en santé-sécurité au travail, et au suivi des principales revues biomédicales ou de santé au travail internationales.

La priorité est donnée aux documents en français, disponibles en texte intégral et directement utilisables par les professionnels de la santé au travail des personnels de soins.

Afin d'assurer la validité des informations diffusées, la sélection des documents pertinents est effectuée par un comité composé de deux documentalistes et

d'un praticien de santé au travail des personnels de santé.

Résultats

Les résultats de cette veille sont mis à disposition mensuellement depuis juillet 2005 sur un site internet créé pour l'occasion (<http://www.chu-rouen.fr/mtp>). Ils sont présentés par thèmes (risques biologiques, risques physiques ...) et ils font l'objet d'une agrégation en fin d'année pour pouvoir avoir accès, sur un thème, à tous les documents sélectionnés sur l'année. Ce site bénéficie actuellement d'environ 9000 connexions par mois.

Dans un deuxième temps, il est prévu de réaliser une liste de diffusion permettant de faire parvenir les résultats de cette veille en temps réel à l'ensemble des professionnels de la santé au travail des personnels de soins français, qui se seront déclarés intéressés par ce projet.